

Le :

**STAGE : Violences faites aux femmes et aux enfants : comment aider ?**

La Fsu 33 vous convie au stage « **Violences faites aux femmes et aux enfants : comment aider ?** » le lundi 23 nov. 2020

En comptant sur ta présence,

*Pour la FSU33  
Laurence LABORDE, Sophie DELAHAYE, Alain REILLER*

---

**Modèle d'autorisation** (à reproduire à la main si besoin)<sup>1</sup>

NOM, Prénom :

Grade et fonction :

Etablissement :

Date

**A Monsieur ou Madame, nom et fonction** (chef d'établissement ou responsable de service)<sup>2</sup>

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.1984 (article 34alinéa 7)<sup>3</sup> portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **23 novembre 2020** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **Bordeaux, salle Gouffrand**, il est organisé par le CDFD de la FSU33 sous l'égide de l'Institut de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit à congès pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 5.02.93).

A-----

le -----

Signature

(1) **Ne la faites que pour le(s) jour(s) où vous travaillez.** (2) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance. (3) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État".

---

**Pour les ASEM**

Les stages de formation syndicale sont de droit mais l'employeur peut limiter le nombre de partants dans un même service. C'est la FSU qui se chargera d'informer votre employeur de votre présence mais elle doit le faire un mois avant d'où l'importance de la date d'inscription.

---

**Inscription**

A renvoyer ce Bulletin d'inscription de préférence par mail à [fsu33@fsu.fr](mailto:fsu33@fsu.fr)

Ou par courrier à : FSU 33 – Bourse du travail 44, Cours Aristide Briand 33000 Bordeaux

Nom, prénom :

Adresse mail / téléphone :

Etablissement / collectivité de rattachement :

Adresse personnelle :

Syndicat (optionnel) :

Participera au stage : Violences faites aux femmes et aux enfants : comment aider ? le 23 novembre 2020